
Projet Educatif de Territoire



:

ROUTE DE MAS-CABARDES - 11 380 LES ILHES-CABARDES

Tel : 04 68 11 12 40 / Fax : 04 68 11 12 41

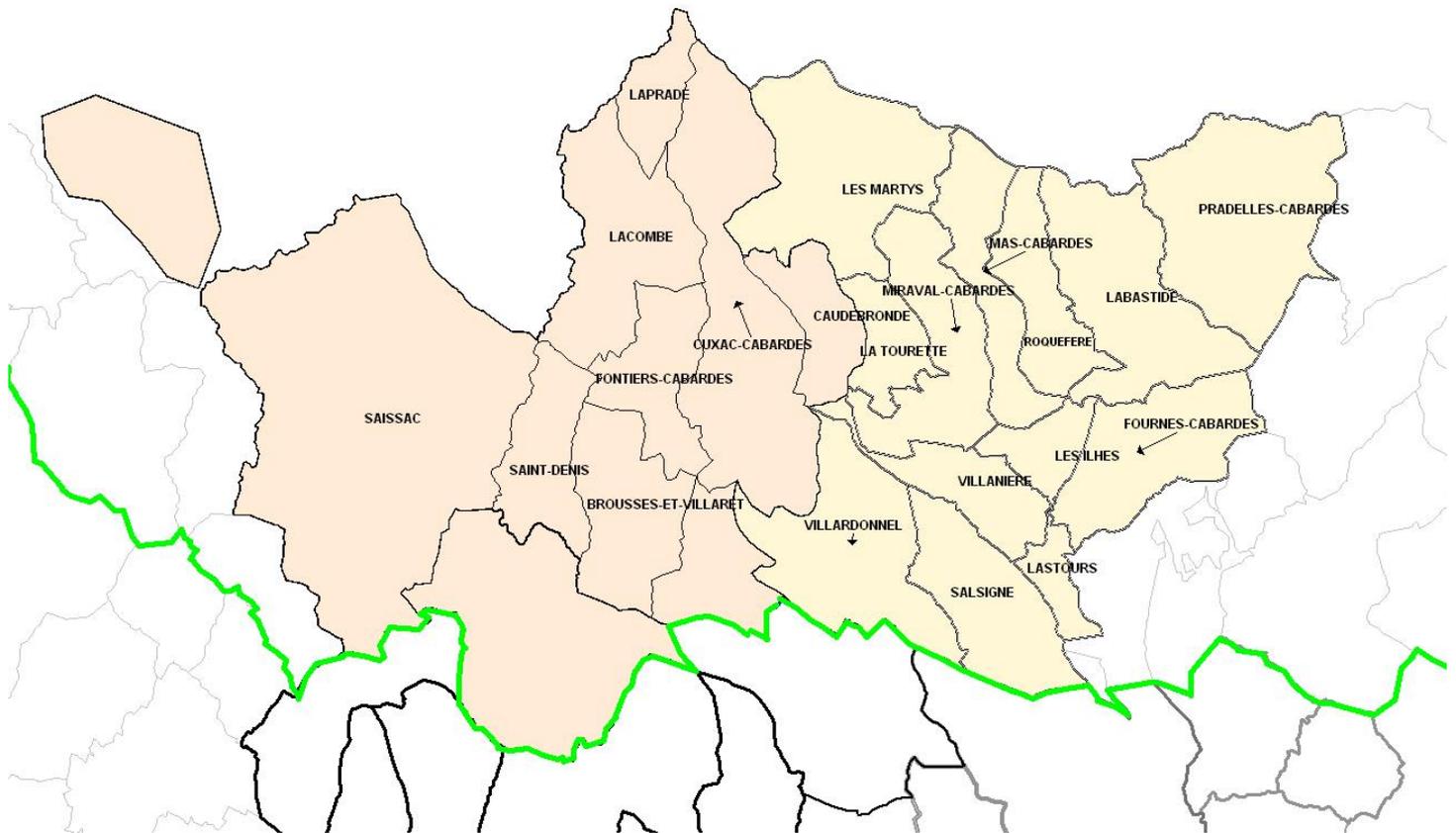
Mail : contact@cdcmontagnenoire.fr

SOMMAIRE

I – Périmètre et public du PEDT	p 3
II – Etat des Lieux	p 7
III – Organisation du PEDT	p 8
IV – Objectifs Educatifs du PEDT	p 11
V – Partenaires du Projet	p 17
VI – Modalités pratiques	p 17
VII – Modalité de Pilotage / Coordination du projet	p 17
VIII – Evaluation	p 19

I - Périmètre et public du PEDT

1 – Périmètre de la CDC de la Montagne Noire



La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a pour conséquence la fusion de deux intercommunalités au 1^{er} janvier 2014.

La Communauté de Communes du Haut-Cabardès et la Communauté de Communes de Cabardès Montagne Noire ont fusionné pour constituer la Communauté de Commune de la Montagne Noire.

Cette intercommunalité est composée de 24 Communes :

Brousses-et-Villaret, Caudebronde, Cuxac-Cabardès, Fontiers-Cabardès, Fournes-Cabardès, Fraïsse-Cabardès, les Ilhes-Cabardès, Labastide-Esparbairénque, Lacombe, Laprade, Lastours, La Tourette-Cabardès, Les Cammazes (81), Les Martyrs, Mas-Cabardès, Miraval-Cabardès, Pradelles-Cabardès, Roquefère, Saint-Denis, Saissac, Salsigne, Trassanel, Villanière, Villardonnel.

Le nombre d'habitants est de 6186. Le territoire est classé zone de montagne (*dispositions du règlement n°1257/1999 du Conseil du 17 Mai 1999*)

3 – Les ALAE

Nombre prévisionnel d'enfants fréquentant les ALAE sur le territoire : 150 enfants

Nombre d'animateurs travaillant sur les ALAE : 25 animateurs

1- Mode d'inscription aux activités proposées :

2 types d'inscription sont proposés :

- Inscriptions par session d'activité ou au trimestre
- Inscription au minimum à la quinzaine pour les activités libres proposées en TAP et en ALAE.

2- Coût des activités périscolaires :

- Coût de l'ALAE : Coût de référence, 0,50 € / heure modulé suivant le coefficient familial des familles.

3- Modalités d'information des familles :

La communication aux familles se fera à la fois au sein même de l'école et par la Communauté de Communes. .

4 Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- La même qualité de services et d'activités pour tous, dans toutes les écoles. Ainsi, chaque enfant a les mêmes conditions de scolarité où qu'il soit scolarisé sur le territoire.

- du personnel qualifié. Plus de la moitié des agents sont diplômés au travers du BAFA ou du CAP petite enfance. La Commission 'écoles' de la communauté de Communes mène actuellement une réflexion sur la mise en place d'un plan de formation à l'ensemble des agents des écoles pour assurer le meilleur accueil possible des enfants.

- *Les lieux.* Chaque école possède des lieux, salle d'éveil, réfectoire, cours de récréation qui permettent un accueil des enfants.

Les communes de Salsigne, de Villardonnel, de Fontiers-Cabardès mènent une réflexion pour une nouvelle organisation des locaux. La Commune de Saint-Denis réalise actuellement de nouveaux locaux pour les temps périscolaires.

- *Les intervenants extérieurs*

La Communauté de Communes s'engage à organiser au moins un intervenant extérieur par semaine. Suivant les opportunités et le développement du tissu associatif local, plusieurs intervenants extérieurs pourront intervenir dans la même semaine.

Exemples de thématiques (liste informative) :

Ateliers éducatifs :

Bibliothèques municipales, langues, calligraphie, nouvelles technologies

Ateliers artistiques :

Poterie, arts plastiques, musique, cirque

- 5 Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :

La Communauté de Communes ayant la compétence 'école' et la compétence du 'périscolaire', une organisation particulière est nécessaire pour assurer le fonctionnement de 9 écoles (dont 3 RPI), organisation qui doit tenir compte des particularités locales et communales.

Si la gestion de ces temps par un organisateur unique est sans conteste un atout, elle nécessite un travail de coordination conséquent.

Des adaptations sont à prévoir en ce qui concerne le ramassage scolaire du RPI Mas-Cabardès / Lastours et du RPI Cuxac-Caudebronde.

De plus si certaines écoles peuvent bénéficier d'infrastructures d'accueils adaptées, une réflexion doit être menée sur certains sites.

II/ Etat des lieux

1- Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT

- Activités périscolaires :

La Communauté de Communes propose des activités périscolaires dans le cadre des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE).

Le territoire est concerné par deux ALAE multi-sites, un correspondant au canton de Mas-Cabardès et un correspondant au canton de Saissac.

Pour l'année scolaire 2013-2014, ces activités périscolaires ont concerné 50 enfants sur l'ancien Haut-Cabardès , les écoles de l'ancienne intercommunalité Cabardès Montagne auront un agrément ALAE à compter de septembre 2014. .

Les moyennes de fréquentation sur un site constatées sur les trois temps de l'ALAE du Haut-cabardès sont les suivantes :

MATIN	MIDI	SOIR
18	36	13

- Activités extrascolaires :

Les enfants sont accueillis pendant 5 semaines en été à l'Accueil de loisirs de la CDC de la Montagne Noire localisé à Cuxac-Cabardès.

Cet accueil de loisirs a accueilli près de 70 enfants en 2014.

III Organisation du PEDT

1) Période de la journée et de la semaine concernée par le PEDT :

La Communauté de Communes organise ces temps sur 9 sites.

Il s'agit ici de considérer l'ensemble des temps périscolaires dans leur globalité et de ne pas dissocier les temps ALAE et TAP qui sont gérés par le même organisateur et le même personnel.

RPI Lastours / Le Mas-Cabardès

Ecole de Lastours

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

	Matin	Midi	TAP	Soir
Horaires	7 h 30 / 9 h 00	12 h 00 / 14 h 00	16 h 00 / 17 h 00	17 h 00 / 18 h 30

Mercredi

	Matin
Horaires	7 h 30 / 9 h 00

Ecole de Mas-Cabardès

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

	Matin	Midi	TAP	Soir
Horaires	Site de Lastours	11 h 45 / 14 h 00	Site de Lastours	Site de Lastours

Mercredi

	Matin
Horaires	7 h 30 / 9 h 00

Ecole de Les Martyrs

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

	Matin	Midi	TAP	Soir
Horaires	7 h 30 / 9 h 00	12 h 00 / 13 h 30	15 h 45 / 16 h 45	16 h 45 / 18 h 30

Mercredi

	Matin
Horaires	7 h 30 / 9 h 00

Ecole de Salsigne

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

	Matin	Midi	TAP	Soir
Horaires	7 h 30 / 9 h 00	12 h 00 / 14 h 00	16 h 00 / 17 h 00	17 h 00 / 18 h 30

Mercredi

	Matin
Horaires	7 h 30 / 9 h 00

Ecole Villardonnell

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

	Matin	Midi	TAP	Soir
Horaires	7 h 30 / 9 h 00	12 h 00 / 13 h 30	15 h 45 / 16 h 45	16 h 45 / 18 h 30

Mercredi

	Matin
Horaires	7 h 30 / 9 h 00

- RPI Cuxac-Cabardès / Caudebronde

Les temps d'ALAE / TAP : Lundi, Mardi, Jeudi

	Matin	Midi	TAP	Soir
Horaires	7 h 30 / 9 h 00	12 h 00 / 13 h 45	16 h 00 / 17 h 15	17 h 15 / 18 h 30

Vendredi

	Matin	Midi	Soir
Horaires	7 h 30 / 9 h 00	12 h 00 / 13 h 45	16 h 00 / 18 h 30

Mercredi

	Matin
Horaires	7 h 30 / 9 h 00

Ecole Saissac

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

	Matin	Midi	TAP	Soir
Horaires	7 h 30 / 9 h 00	12 h 00 / 13 h 30	15 h 45 / 17 h 30	17 h 30 / 18 h 30

Mercredi

	Matin
Horaires	7 h 30 / 9 h 00

- Ecole de Les Cammazes

Les temps d'ALAE / TAP : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

	Matin	Midi	TAP	Soir
Horaires	7 h 30 / 9 h 00	12 h 00 / 13 h 45	16 h 00 / 17 h 00	17 h 00 / 18 h 30

Mercredi

	Matin
Horaires	7 h 30 / 9 h 00

- RPI Brousses et Villaret / Sait-Denis / Lacombe

Les temps d'ALAE / TAP : Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi

	Matin	Midi	TAP	Soir
Horaires	7 h 30 / 9 h 00	12 h 00 / 13 h 30	15 h 45 / 16 h 45	16 h 45 / 18 h 30

Mercredi

	Matin
Horaires	7 h 30 / 9 h 00

- Ecole de Fontiers-Cabardès

Les temps d'ALAE / TAP : Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi

Lundi

	Matin	Midi	TAP	Soir
Horaires	7 h 30 / 8 h 45	12 h 00 / 13 h 30	/	15 h 30 / 18 h 30

Les temps d'ALAE / TAP : Mardi, Jeudi, vendredi

	Matin	Midi	TAP	Soir
Horaires	7 h 30 / 8 h 45	12 h 00 / 13 h 30	15 h 30 / 16 h 45	16 h 45 / 18 h 30

Mercredi

	Matin
Horaires	7 h 30 / 9 h 00

Durée du PEDT : Ce PEDT est fixé pour une période de un an. Il sera modulable et évolutif en fonction des évaluations effectuées par le Comité de Pilotage.

Mode d'inscription proposé : L'inscription est faite en début de chaque cycle pour les activités proposées. Une fiche d'inscription par activité est éditée et transmise par la Communauté de Communes. Afin d'optimiser l'intérêt pédagogique du cycle, les parents s'engagent à ce que l'enfant participe à la globalité des séances.

Facturation : Une tarification en fonction des moyens des familles est proposée pour l'accueil périscolaire, la restauration scolaire et validée par l'organe délibérant chaque année.

La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) s'est appuyée sur la volonté de ne laisser aucun enfant livré à lui-même à la fin du temps scolaire. La plupart des familles travaillant sur Carcassonne et sur Mazamet, il est important de pouvoir accueillir les enfants de la fin de l'école jusqu'à 18 h 30 voire 19 h 00 pour un site. Les TAP sont donc **gratuits**.

Modalité d'information des familles :

- Juin 2014 : explication aux familles de l'organisation des TAP au travers de réunion avec les parents d'élèves.
- Septembre 2014 : distribution des fiches d'inscription et distribution des plannings d'activités TAP
- Avant chaque période de vacances scolaires : distribution des plannings d'activités TAP ainsi que des fiches de réservations pour le cycle suivant
- Eventuellement, lettre de rappel pour expliquer à nouveau le principe de réservations pour les ALAE et les TAP ainsi que le fonctionnement général des TAP

Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT :

- Les associations sportives et culturelles du territoire
- Les services de la Communauté de Communes : enfance jeunesse, environnement et technique.

Les TAP et les ALAE sont encadrés par des agents intercommunaux soit deux directeurs (1 BPJEPS et 1 BAFA), des animateurs diplômés (ASTEM, BAFA, CAP petite enfance)

- Les intervenants extérieurs selon les besoins.
- Les enseignants.
- Les conseillers pédagogiques.
- Les parents.

Selon les opportunités locales, les équipements mis à disposition, outre les écoles seront les centres culturels, les salles polyvalentes, les terrains de sport, les bibliothèques municipales.

IV/ Objectifs éducatifs du PEDT:

1 – Objectifs généraux

- **Permettre à chaque enfant** fréquentant un Accueil de Loisirs associé à l'école et participant au temps d'activité périscolaire d'évoluer à son rythme et dans le respect de son développement physiologique, psychomoteur, affectif ou intellectuel.

- **Développer l'autonomie** en permettant à l'enfant d'être acteur de ses temps de loisirs
- **Favoriser le lien social** en renforçant les solidarités (développement de la mixité sociale)
- **Valoriser la citoyenneté**, la coopération, la prise d'initiative et l'apprentissage de la responsabilité et de la vie démocratique.
Il s'agit de la mise en place d'actions visant notamment à l'éveil à la citoyenneté. S'agissant de la citoyenneté environnementale, l'une des pistes retenue sera une mise en application au sein des structures de loisirs et des écoles de la communauté de communes afin de sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques. Cela passe par des gestes du quotidien mais également par des sensibilisations à travers des actions plus ponctuelles.
- **Encourager les apprentissages** autour de thématiques favorisant l'initiation et la découverte : environnement, TIC, culture, sport, sciences, arts,... Ces apprentissages doivent être amenés aux enfants de façon ludique et cohérente avec le respect de leurs rythmes.
- **Développer des activités culturelles** au sein des activités périscolaires (avant l'enseignement, à la pause méridienne et après l'enseignement) par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques. En effet, si tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder à la culture pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d'offrir à tous les enfants de la ville une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches.
- **Développer la coopération** avec les familles en leur proposant de participer au contenu proposé aux enfants et en accentuant la communication sur le ressenti et le vécu de l'enfant.
- **Développer une éducation** partagée par tous grâce à un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs éducatifs des différents temps de l'enfant, afin qu'une cohérence se dégage dans la prise en compte du rythme de l'enfant.
- **Soutenir une politique de formation des personnels** encadrants dans une perspective d'évolution qualitative des structures, tant en terme de formation qualifiante qu'en terme de formation spécifiques (TIC, scientifique, culturelle,...)

L'ambition de ce PEDT est de réunir tous les acteurs éducatifs de l'enfant autour d'un projet commun : favoriser sa réussite scolaire tout en lui permettant d'accéder à une citoyenneté active, faite de choix et de découvertes diverses et variées.

Les objectifs éducatifs partagés dans le cadre du PEDT font référence au projet éducatif de territoire de l'ancienne CDC du Haut-Cabardès.

2- Prise en compte des rythmes de l'enfant

La réforme des rythmes scolaires implique de mettre le rythme de l'enfant au cœur du dispositif. En effet, pour certains enfants, la journée en collectivité ne sera pas

moins longue, seuls les temps d'apprentissage scolaires seront réduits. Il convient donc de prendre en compte cet aspect et de prioriser le bien être de l'enfant en gérant au mieux son état de fatigue.

Ceci implique une communication primordiale entre les différents acteurs éducatifs de la journée de l'enfant, à savoir les enseignants, les ATSEM et les animateurs de l'intercommunalité.

Le personnel de la Communauté de Communes est le même sur les différents temps périscolaires de la journée (ALAE et TAP) ; ce qui permet à l'enfant d'avoir des repères et d'identifier des personnes ressources pour exprimer son ressenti sur sa journée.

Dans le travail avec les équipes enseignantes, il faut identifier différents aspects qui vont de pair avec les recommandations de l'Education Nationale (Circulaire de novembre 2013) concernant le rythme des enfants, qu'ils soient scolarisés en maternelle ou en élémentaire :

A- Respect entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants :

a. Mise en place de la sieste dès la fin du repas pour les enfants de petite et de moyenne section. Cette pratique ne pourra se faire que là où les locaux le permettent et qu'avec l'accord préalable de la commune ainsi que de l'équipe enseignante.

b. Mise en place d'activités non stimulantes pour les enfants de maternelle sortants de la sieste : il leur sera proposé le goûter s'il n'a pas été pris sur le temps scolaire, une petite récréation puis un temps d'activité au choix.

c. Etre en mesure de proposer des temps calmes sur les TAP afin d'être à l'écoute du rythme de tous les enfants. Ces temps calmes seront encadrés par un animateur et pourront prendre la forme de temps de jeu, de lecture, de dessin ou autre, en fonction des spécificités des locaux qui accueillent le public.

d. Le temps du repas doit aussi être considéré comme un temps de détente et de convivialité. C'est pourquoi des activités calmes et reposantes seront proposées après le repas des enfants, de façon à ce qu'ils arrivent en classe dans les meilleures conditions pour travailler.

B- Organiser les temps de transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire :

a. Il convient de proposer des temps de transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire afin que les enfants ne subissent pas ces changements d'organisation et de personnel. En ce qui concerne les enfants de maternelle, la présence des ATSEM sur les temps périscolaires et scolaires peut aider l'enfant à trouver cette continuité sur sa journée en collectivité.

b. Ces temps de transition seront travaillés par les différentes équipes éducatives (enseignants, ATSEM et animateurs périscolaires) avant la rentrée scolaire puis seront réévalués lors des réunions trimestrielles entre le directeur de l'école et le directeur de l'ALAE. Le comité de pilotage doit permettre d'évaluer l'organisation proposée.

C- Participer à l'identification des locaux et des personnels éducatifs pour aider l'enfant à se repérer:

a. Identifier les locaux et les salles grâce à une signalétique explicite qui doit permettre aux enfants ainsi qu'à leurs parents de se repérer dans l'espace scolaire et périscolaire. Concrètement, il s'agira de bien identifier les salles de classe, les salles périscolaires, la cantine, etc...

b. Identifier les différents acteurs éducatifs qui sont présents tout au long de la journée de l'enfant dans la collectivité, à savoir les enseignants, les ATSEM, les animateurs périscolaires et les personnels techniques.

Au-delà de ces aspects, il convient de considérer la journée et la semaine de l'enfant dans sa globalité. Il ne faut pas dissocier le temps scolaire du temps périscolaire au risque de ne pas être à l'écoute du rythme de l'enfant, d'où l'importance de la communication entre les équipes enseignantes et les équipes périscolaires. Cette communication doit être accrue, notamment en ce qui concerne l'état de fatigue de l'enfant, les éventuels problèmes rencontrés sur sa journée ou des informations diverses le concernant.

3 – Trois Pôles

Pour autant, la Communauté de Communes de la Montagne Noire construit l'organisation des TAP selon 3 thématiques majeures :

- 1 – Pôle Culturel
- 2 – Pôle sportif
- 3 – Pôle environnement / Développement Durable

1 – Pôle culturel

Le territoire présente une identité culturelle forte. Des châteaux du pays cathares, au maquis de la Montagne Noire, à la maison de naissance du Docteur Ferroul, à Pierre Paul Riquet, à la mise d'or de Salsigne. L'histoire de la Montagne Noire est un vivier de sujets culturels et historiques à développer.

Territoire d'accueil de nombreux artistes, il paraît judicieux de faire découvrir aux enfants ce monde culturel qui entoure leur vie quotidienne :

- pour les enfants en écoles maternelles : éveil musical, activités manuelles, danses, contes, éveil linguistique et découverte de l'Art.
- pour les enfants en écoles élémentaires : art contemporain, théâtre, chant-choral, danse, prix littéraire, éveil artistique et art contemporain.

Forte de compétence et de cette identité culturelle, l'intercommunalité souhaite mettre à profit cette richesse culturelle en organisation des ateliers qui puissent permettre aux enfants de connaître le territoire sur lequel ils vivent et développer leur imagination.

2 – Pôle sportif

La Montagne Noire c'est aussi un site d'accueil de manifestations sportives. Des épreuves sportives sont organisées chaque année, triathlon, trial motos, courses à pied, compétition cycliste, rallye automobile. Des associations sportives dans le domaine des sports collectifs sont présentes sur le territoire. A compter de la rentrée scolaire 2014, la CDC va organiser et financer 15 séances piscine à chaque enfant scolarisé sur le territoire à la piscine de Cuxac-Cabardès.

La Communauté de Communes développe et anime un réseau de sentiers de randonnées, supports adaptés pour la pratique de la marche et de la randonnée. Cette thématique se déclinera suivant les sites de la façon suivante :

- pour les enfants – 6 ans : psychomotricité, relaxation, animations sportives,
- pour les enfants + de 6 ans : sports collectifs, jeux de ballons

Le programme national nutrition santé 'manger bouger' préconise et incite les enfants à suivre une activité physique quotidienne. Le constat a été fait depuis plusieurs années du nombre croissant d'enfants en surpoids du fait de mauvaises habitudes alimentaires et de l'augmentation de la sédentarité.

La Communauté de Communes souhaite mettre en avant l'ensemble des atouts et des compétences du territoire dans ce domaine et inculquer aux enfants la nécessité de l'exercice physique.

3 – Pôle environnemental / Développement Durable

La Montagne Noire est liée à la nature au travers de sa configuration géographique. Forêts, lacs, faune, flore sont autant d'éléments qui font de la Montagne Noire un véritable territoire de découverte naturelle.

A ce titre deux zonages 'NATURA 2000' sont en cours de création sur la vallée du Lampy et la commune de Trassanel.

Le développement durable est également une notion fondamentale de la CDC, avec le développement des énergies renouvelables (éoliennes, centrale photovoltaïque, Bois Energie), et la mise en place du tri sélectif et d'un programme de prévention autour des déchets.

La Communauté de Communes souhaite mobiliser son expérience et les savoirs faire locaux pour sensibiliser les enfants du territoire à l'environnement. Il est primordial 'd'éduquer' les générations futures sur la préservation de l'environnement.

L'organisation annuelle proposée sera la suivante :

1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Thématique : POLE CULTUREL	Thématique : POLE ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE	Thématique : POLE SPORTIF
Activités : - Atelier musique - Atelier Bibliothèque - Atelier 'arts plastiques' - Atelier découverte du territoire	Activités : - Découverte des différents outils multimédias - Potagers - Découvertes des cultures d'ici et d'ailleurs Danses, chants, fabrication de tenues traditionnelles, spectacle	Activités : - Sensibilisation à la nutrition - Ateliers santé - Sports collectifs - Jeux ballons - Pratique et découverte de nouveaux sports

Activités libres et/ou calmes : si l'enfant ne souhaite pas participer à un atelier, l'animateur lui proposera une activité libre (jeux extérieurs, activités manuelles, jeux de société) ou à un temps calme (lecture, dessin,...). Pas de sorties échelonnées.

Le temps ALAE du soir

Après une journée entière d'école et d'activités périscolaires, la plupart des enfants ont envie de se distraire, de jouer, de se dépenser ou plus simplement, d'échanger avec leurs amis ou participer à un temps calme.

Si des activités physiques sont organisées, elles doivent être à faible dépense énergétique, notamment pour les enfants les plus jeunes.

Les équipes d'animation pourront mettre en œuvre des activités qui ont un lien avec les activités TAP proposées juste avant, même si dans le cas de l'ALAE, les enfants peuvent sortir de manière échelonnée ce qui ne facilite pas forcément la continuité dans les initiations menées.

Ce temps d'ALAE doit permettre de proposer des activités ou jeux extérieurs, des activités manuelles faisant appel à la créativité, des jeux calmes ou encore de grands jeux collectif.

En fin de journée, l'équipe d'animation doit apporter une attention particulière à la communication avec les parents afin de faire un retour sur la journée écoulée. Ce lien avec les parents est fondamental et doit être valorisé par les équipes d'animation.

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école

ou le projet d'établissement :	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
	<i>selon les sites</i>			
Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires :	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire :	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>

V/ Partenaires du projet :

1- Partenaires institutionnels :

La Communauté de Communes ayant la compétence école et périscolaire et chargée de l'élaboration et de la mise en application de ce PEDT. Les Communes du territoire sont largement associées à cette démarche notamment dans le référencement des intervenants extérieurs susceptibles d'organiser une activité.

2- Partenaires associatifs :

Comme le prévoit la réforme, des partenariats associatifs sont envisageables lors des temps d'activités périscolaires.

Ces partenariats doivent faire l'objet d'un conventionnement entre la Communauté de Communes et l'association concernée..

Pour que le partenariat soit accepté, il faut que l'association intervienne soit de manière régulière sur un cycle d'activité (entre deux périodes de vacances scolaires) soit de façon ponctuelle suivant la manifestation proposée.

L'intervention de l'association ne décharge pas l'animateur salarié de la Communauté de Communes de sa responsabilité auprès des enfants accueillis.

Les bénévoles associatifs ne se substituent pas à l'animateur.
Le Comité de Pilotage sera chargé d'évaluer l'action de l'association.

VI/ Modalités Pratiques

Demandes de dérogation au taux d'encadrement :

OUI : NON :

VII modalité de pilotage / coordination du projet

1- Comité de pilotage :

Le comité de pilotage est constitué de la Commission école de la Communauté de Communes. Suivant l'actualité, les partenaires éducatifs de chaque site pourront être conviés à y participer.

Cette commission se réunira une fois par trimestre.

2- Réunion directeur d'école / directeur de l'ALAE

En amont du Comité de Pilotage, il est souhaitable que soit organisé un temps d'échange entre le directeur de l'école et le directeur de l'ALAE.

Objectif :

Proposer un temps d'échange entre les différents acteurs éducatifs de la journée de l'enfant. Ce temps d'échange, formalisé, doit permettre d'évoquer entre autre :

- le partage des lieux communs
- le planning d'activité proposé aux enfants dans la continuité du PEDT, du projet d'école et du projet pédagogique de la structure
- l'adéquation des actions éducatives mises en place avec le rythme de l'enfant
- la sécurité du public accueilli (sorties, suivi sanitaire)

Composition :

Ce comité technique est composé :

- du responsable de l'ALAE / TAP,
- du directeur de l'école,
- éventuellement un représentant des agents intercommunaux (ATSEM, agent technique).

3- Conseil d'Ecole

Dans le cadre de l'intervention de la Communauté de Communes au sein de l'école, de l'ALAE et des TAP, le responsable de l'ALAE/TAP est systématiquement associé au Conseil d'Ecole. Ainsi, le représentant de la Communauté de Commune peut répondre à certaines interrogations des parents ou enseignants. Néanmoins, la vocation du Conseil d'Ecole reste principalement la prise en charge du temps scolaire.

4- Réunion de préparation et d'évaluation de l'équipe d'animation

Avant chaque vacances scolaires, l'équipe d'animation se réunit pour préparer les activités proposées sur les temps ALAE et TAP. Cette réunion permet aussi de régler l'organisation de l'accueil des enfants (sécurité, sorties de classe, prise en compte de particularités) et d'évaluer les actions menées.

Cette réunion doit aussi permettre de communiquer des informations institutionnelles à l'équipe d'animation, ainsi que les remarques soulevées en commission écoles ou conseil d'école.

5 – Coordination du projet

Elu référent : André GUITARD Vice-président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, Président de la Commission 'Ecoles / ALAE'
Membres de la Commission 'Ecoles/ALAE' : Carole Hasslauer, Maryline Mariojouis, Philippe Hortala, Jean-Baptiste Ferrer, Daniel Géri, Gilbert Battle.
Service : Enfance jeunesse / culture / sports

Correspondant: Rose-Marie Barthez
Adresse : Route de Mas-Cabardès – 11 380 Les Ilhes-Cabardès
Tel : 04 68 11 12 40
contact@cdcmontagnenoire.fr

VII/ Evaluation :

- Indicateurs quantitatifs :

Fréquentation par tranche d'âge, par site, comparatif participants ateliers/ALAE « classique », nombre d'ateliers suivis par chaque enfant, nombre de rencontres/échanges entre les différents professionnels de l'éducation, nombre de réunion de la structure de pilotage, nombre de formations suivis par les professionnels, nombre d'enfants présents aux ateliers par choix (non besoin d'un mode de garde).

- Indicateurs qualitatifs :

Bilan régulier avec les enfants (chaque fin de module, chaque semaine), échanges fréquents avec les équipes enseignantes et les associations partenaires, réunion mensuelle de l'équipe d'animation du service enfance et jeunesse, niveau d'implication des enfants, recueil périodique des critiques (positives ou négatives) des parents.

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA MONTAGNE NOIRE SUR LE PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE**

Fait à :

Le

Pour la Communauté de Communes
de la Montagne Noire
Monsieur Cyril Delpech
Président

Fait à

Le

Monsieur Olivier MILLANGUE
Directeur Académique

Fait à Carcassonne

Le

Monsieur Louis LE FRANC
Préfet de l'Aude